

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 22 août 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Monsieur Yves Sénécal, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Sont absentes :

Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 4 juillet 2016.
- 1.3 Nomination du maire suppléant.
- 1.4 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Aide financière - Séjour de pompiers à Baltimore.
 - ii. Aide financière à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.
 - iii. Aide financière à la Ligue Féminine de Fastpitch Élite du Québec.
- 1.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.6 Félicitations à la Clinique de réadaptation physique Roussillon dans le cadre du Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.
- 1.7 Renouvellement de l'adhésion de la Ville auprès de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

- 2.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-055 relative à l'empiètement dans la marge avant d'un projet d'agrandissement commercial pour l'immeuble situé au 577, boulevard Taschereau (lot 1 915 244 du cadastre du Québec).

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du projet de règlement numéro 1250-32 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de régir l'installation des conteneurs de récupération de vêtements et d'articles divers.
- 3.2 Avis de motion 2016-15 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 385 300 \$ pour le paiement des honoraires professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative et pour l'exécution de travaux concernant le filet de baseball au parc Émilie-Gamelin ainsi qu'au quai de la marina au parc du Bassin-de-La Prairie.
- 3.3 Avis de motion 2016-16 - Règlement modifiant le règlement numéro 1347-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.
- 3.4 Avis de motion 2016-17 - Règlement modifiant le règlement numéro 1330-M concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de La Prairie.
- 3.5 Adoption du règlement numéro 1250-31 amendant le règlement de zonage numéro 1250 afin de:
- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
 - modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
 - modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
 - agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.
- 3.6 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Modification de la résolution numéro 2013-09-401 - Octroi d'un contrat pour la location, la livraison et la collecte des conteneurs municipaux.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Résolution de concordance pour une émission d'obligations au montant de 12 140 000 \$.
- 6.3 Résolution de courte échéance pour une émission d'obligations au montant de 12 140 000 \$.
- 6.4 Résolution de prolongation pour une émission d'obligations au montant de 12 140 000 \$.
- 6.5 Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 12 140 000 \$ à la suite des demandes de soumissions publiques.
- 6.6 Autorisation de signature des emprunts temporaires pour les règlements d'emprunt.
- 6.7 Autorisation d'un emprunt temporaire de 20 314 100 \$ dans le cadre des règlements d'emprunt numéros 1367-E, 1368-E, 1373-E, 1383-E et 1385-E.

7. GÉNIE

8. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.1 Autorisation de mise à jour et de transmission de l'annexe 6 - liste des employés désignés dans le cadre de l'entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur internet entre la Ville de La Prairie et SOQUIJ.
- 8.2 Vente pour défaut de paiement des taxes.
- 8.3 Autorisation de signature - Programme de supplément au loyer - Entente dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé - SL1.
- 8.4 Autorisation de signature - Acte de vente pour un immeuble excédentaire du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

9. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 9.1 Modification de la résolution numéro 2016-06-215 - Adoption de la politique culturelle.

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme.
- 10.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un journalier au Service des travaux publics.
- 10.3 Demande de congé sans solde d'un chef de division au Service de sécurité incendie.

- 10.4 Affectation temporaire au poste de chef de division d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 10.5 Nomination d'une brigadière permanente à semaine réduite.

11. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

12. TRAVAUX PUBLICS

- 12.1 Autorisation de signature - Organisation d'une activité pêche en herbe 2017 et demande de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau dans le cadre d'une activité de pêche.
- 12.2 Véhicules de la Ville - Transactions avec la Société d'assurance automobile du Québec.
- 12.3 Autorisation de paiement - Pavage des bris d'aqueduc.
- 12.4 Désignation et autorisation de signature - Programme de soutien financier pour les infrastructures municipales d'accès aux plans d'eau et entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

13. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} juin 2016.
- 13.2 Dérogations mineures.
 - i. Dérogation mineure numéro 2016-055 relative à l'empiètement dans la marge avant d'un projet d'agrandissement commercial pour l'immeuble situé au 577, boulevard Taschereau (lot 1 915 244 du cadastre du Québec).
- 13.3 PIIA.
 - i. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-049 concernant une rénovation commerciale, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 1400, boulevard Taschereau, suites 100 et 200 - Modural inc. - Zone C-630.
 - ii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-051 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée, assujettie au secteur PIIA « Domaine de la Nature » - 110, rue du Monarque - Zone H-321.
 - iii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-052 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 900, boulevard des Prés-Verts - Groupe Jean Coutu - Zone C-029.

- iv. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-053 concernant un agrandissement industriel, assujettie au secteur PIIA « Industriel » - 700, rue Bernier - Grillage industriel inc. - Zone I-504.
- v. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-054 concernant un agrandissement commercial, assujettie au secteur PIIA « Boulevard Taschereau » - 577, boulevard Taschereau - Zone C-029.
- vi. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-056 concernant la rénovation d'une construction accessoire, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 246, rue Saint-Jacques - Zone H-013.
- vii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-057 concernant une rénovation résidentielle, assujettie au secteur PIIA « La Cité » - 330, rue Beaulac - Zone H-130.
- viii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-018 concernant un projet d'affichage commercial (enseigne sur socle), assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 995, boulevard des Prés-Verts - Zone C-302.
- ix. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-061 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 890, boulevard des Prés-Verts - Dollarama - Zone C-302.
- x. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-060 concernant un projet d'affichage commercial, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 995, boulevard des Prés-Verts-Restaurant Amir - Zone C-302.
- xi. Demande d'approbation du PIIA numéro 2014-062 concernant un projet d'aménagement, assujettie au secteur PIIA « Vitrine autoroutière commerciale » - 1000, boulevard des Prés-Verts - Super C - Zone C-302.
- xii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-050 concernant une rénovation résidentielle, assujettie aux secteurs PIIA « Site patrimonial » et « Bourg » - 240, rue Sainte-Marie - Zone H-008.
- xiii. Demande d'approbation du PIIA numéro 2016-066 concernant l'ajout d'une fenêtre, assujettie au secteur PIIA « Faubourg » - 295, rue Saint-Charles - Zone H-024.

13.4 Modification de la résolution numéro 2016-06-238 - Recommandation à la CPTAQ - Demande d'autorisation visant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 645 471 du cadastre du Québec (Montée Saint-Grégoire).

14. VARIA
15. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-08-275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-08-276

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2016-08-277

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller suivant pour agir à titre de maire suppléant pour la période ci-après mentionnée:

Conseiller	Période
Laurent Blais	du 4 septembre au 24 décembre 2016

D'AUTORISER le remboursement des frais et dépenses qu'il engagera à ce titre sur présentation de pièces justificatives.

En l'absence du maire, le maire suppléant agira, entre autres, comme représentant de la Ville à la MRC de Roussillon, à la Régie intermunicipale de police Roussillon et à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

ADOPTÉE

2016-08-278

AIDE FINANCIÈRE - SÉJOUR DE POMPIERS À BALTIMORE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de sécurité incendie daté du 2 août 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 800 \$ et le financement de l'assurance du véhicule de location à même notre flotte municipale de véhicules, à l'Association des pompiers de La Prairie, dans le cadre de la 22^e édition d'un séjour d'étude de pompiers de la Ville, au Baltimore County Fire Department, qui se tiendra du 30 septembre au 6 octobre 2016.

Les pompiers concernés pourront utiliser leur équipement de combat pour les fins de cette formation et le véhicule loué à cette occasion sera couvert par les assurances de la Ville. La municipalité leur remettra aussi divers articles promotionnels portant son logo.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-08-279

AIDE FINANCIÈRE À LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC.

ATTENDU que la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. est un organisme à but non lucratif regroupant, au Québec, 700 sauveteurs maritimes bénévoles spécialisés dans les activités de recherche et sauvetage maritimes répartis dans 56 unités le long des voies navigables de la province;

ATTENDU qu'avec l'unité qui dessert le territoire situé entre les villes de Saint-Lambert et Sainte-Catherine depuis juillet 2013, la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. offre un appui à l'équipe de sauvetage sur plan d'eau du Service de sécurité incendie de La Prairie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour ses activités 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-08-280

AIDE FINANCIÈRE À LA LIGUE FÉMININE DE FASTPITCH ÉLITE DU QUÉBEC

ATTENDU que la Ligue Féminine de Fastpitch Élite du Québec et le comité régional de softball de la Rive-Sud organisent les séries de fin de saison au parc Émilie-Gamelin, à La Prairie du 2 au 4 septembre prochain;

ATTENDU que ladite ligue doit défrayer un montant de 980,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'utilisation des terrains de balle;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter son soutien à cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 680,00 \$ à la Ligue Féminine de Fastpitch Élite du Québec afin de contribuer aux frais engagés pour l'utilisation des terrains de balle du parc Émilie-Gamelin lors des séries de fin de saison qui se tiendront du 2 au 4 septembre prochain.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2016-08-281

FÉLICITATIONS À LA CLINIQUE DE RÉADAPTATION PHYSIQUE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon (CCIRR) a tenu son Panthéon de l'excellence le 2 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

DE FÉLICITER la Clinique de réadaptation physique Roussillon pour le prix qu'elle a reçu lors du Panthéon de l'excellence 2016 de la CCIRR dans la catégorie Professionnel de la santé et du mieux-être.

ADOPTÉE

2016-08-282

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'adhésion de deux membres du conseil, indistinctement, à la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon, pour l'année financière 2016-2017.

Les frais d'adhésion s'élèvent au montant total de 370,73 \$, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-055 RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE AVANT D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT COMMERCIAL POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 577, BOULEVARD TASCHEREAU (LOT 1 915 244 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

La demande a pour objet de rendre conforme l'empiètement dans la marge avant d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial à 2,74 mètres de la limite avant du terrain au lieu des 5 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250 et l'empiètement dans la marge avant d'un projet de construction d'une galerie à 0,85 mètre de la limite avant du terrain au lieu du 1,5 mètre prévu au règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation pour l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment, si acceptée, sera de l'ordre de 2,26 mètres alors que la dérogation pour l'empiètement dans la marge avant d'un projet de construction d'une galerie, si acceptée, sera de l'ordre de 0,65 mètre

Le directeur général donne des explications concernant la dérogation mineure.

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

2016-08-283

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-32 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-32

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1250 AFIN DE RÉGIR
L'INSTALLATION DES CONTENEURS DE
RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS ET
D'ARTICLES DIVERS

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2016-15

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 300 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE COMMÉMORATIVE ET POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CONCERNANT LE FILET DE BASEBALL AU PARC ÉMILIE-GAMELIN AINSI QU'AU QUAI DE LA MARINA AU PARC DU BASSIN-DE- LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 385 300 \$ pour le paiement des honoraires professionnels d'architecture du paysage pour l'aménagement d'une place publique commémorative et pour l'exécution de travaux concernant le filet de baseball au parc Émilie-Gamelin ainsi qu'au quai de la marina au parc du Bassin-de-La Prairie.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

AVIS DE MOTION 2016-16

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1347-M CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par madame Suzanne Perron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1347-M concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Prairie.

Le projet de règlement est présenté conformément à la Loi par madame Suzanne Perron et est annexé au présent avis de motion.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du conseil présents, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977, c. C-19).

AVIS DE MOTION 2016-17

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-M CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

Avis de motion est donné par madame Suzanne Perron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 1330-M concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de La Prairie.

Le projet de règlement est présenté conformément à la Loi par madame Suzanne Perron et est annexé au présent avis de motion.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce règlement remis aux membres du conseil présents, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977, c. C-19).

2016-08-284

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250

ATTENDU l'avis de motion 2016-13 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1393-M

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1347-M
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE LA
PRAIRIE**

ATTENDU que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU que le conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie le 24 mai 2011;

ATTENDU que l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit l'obligation d'adopter, avec ou sans modification un nouveau code avant le 1^{er} mars suivant toute élection générale;

ATTENDU que la Municipalité a adopté un nouveau code d'éthique et de déontologie le 3 février 2014;

ATTENDU que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique, a été sanctionnée le 10 juin 2016 et prévoit l'ajout d'une disposition au code d'éthique au plus tard à compter du 30 septembre 2016;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné par _____ lors de la séance ordinaire du conseil tenue le _____;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le règlement numéro 1347-M est modifié par l'ajout à l'article 5 :
RÈGLES DE CONDUITES de la clause 5.8 suivante :

5.8 Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout membre du conseil de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M. DONAT SERRES, maire

Me DANIELLE SIMARD, greffière

PROJET



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LA PRAIRIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1392-M

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1330-M
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA VILLE DE LA PRAIRIE**

ATTENDU que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que le conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie le 27 novembre 2012;

ATTENDU que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique, a été sanctionnée le 10 juin 2016 et prévoit l'ajout d'une disposition au code d'éthique au plus tard à compter du 30 septembre 2016;

ATTENDU que l'avis de motion a été donné par _____ lors de la séance ordinaire du conseil tenue le _____;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le règlement numéro 1330-M est modifié par l'ajout à l'article 5 :
RÈGLES DE CONDUITES de la clause 5.7 suivante :

5.7 Annonce lors d'activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi

d'une subvention par la Municipalité sauf si une décision sans appel relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

M. DONAT SERRES, maire

Me DANIELLE SIMARD, greffière

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 1250-31

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1250 AFIN DE:

- modifier l'article 1071 relatif aux enseignes prohibées;
- modifier l'article 1072 relatif aux enseignes autorisées sur l'ensemble du territoire;
- modifier l'article 1123 relatif aux dispositions particulières applicables à un marché public agricole et une pépinière;
- agrandir la zone H-021 à même la zone C-030.

ADOPTÉE

2016-08-285

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU l'avis de motion 2016-14 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1391-M

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ADOPTÉE

2016-08-286

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-09-401 - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION, LA LIVRAISON ET LA COLLECTE DES CONTENEURS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution 2013-09-401 comme suit:

- en remplaçant le premier attendu par le suivant:

« **ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location, la livraison et la collecte de conteneurs municipaux pour l'année 2013-2014 avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2014-2015 et 2015-2016; »

- en remplaçant le deuxième paragraphe des conclusions par le suivant:

« La Ville se réserve le droit de reconduire le contrat annuellement, pour une période maximale de deux ans, aux conditions prévues au document d'appel d'offres. »

- en remplaçant le dernier paragraphe des conclusions par le suivant:

« **QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2014 à 2016 soient réservées à même le budget des années visées. »

ADOPTÉE

2016-08-287

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 19 août 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 242 675,09 \$ pour les activités financières, de 1 906 729,86 \$ pour les activités d'investissement et de 1 194 999,15 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2016-08-288

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 140 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 140 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
1151-E	197 100 \$
1163-E	60 400 \$
1226-E	195 900 \$
1171-E	230 100 \$
1259-E	253 400 \$
1328-E	277 000 \$
1165-E	137 800 \$
1244-E	77 500 \$
1261-E	29 900 \$
1279-E	97 900 \$
1279-E	68 600 \$
1280-E	561 100 \$
1286-E	284 300 \$
1286-E	677 700 \$
1226-E	62 700 \$
1275-E	294 000 \$
1287-E	236 300 \$
1292-E	467 800 \$
1149-E	46 800 \$
1245-E	523 700 \$
1284-E	381 100 \$
1293-E	828 400 \$
1302-E	24 500 \$
1303-E	110 200 \$
1349-E	390 900 \$
1352-E	38 400 \$
1360-E	1 437 000 \$
1367-E	879 800 \$
1368-E	1 777 900 \$
1369-E	597 900 \$
1259-E	13 300 \$
1349-E	491 000 \$
1352-E	113 200 \$
1367-E	269 300 \$
1335-E	7 100 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 12 140 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 8 septembre 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de La Prairie située au 450, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec) J5R 1V1.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de La Prairie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2016-08-289

RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 140 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 12 140 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 1163-E, 1171-E, 1259-E, 1165-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1280-E, 1286-E, 1275-E, 1287-E, 1292-E, 1149-E, 1245-E, 1284-E, 1293-E, 1302-E, 1303-E, 1349-E, 1352-E, 1360-E, 1367-E, 1368-E, 1369-E, 1335-E, 1151-E, 1226-E et 1328-E, la Ville de La Prairie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 43 -
11 470 000 \$**

cinq (5) ans à compter du 8 septembre 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1259-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1280-E, 1286-E, 1226-E, 1275-E, 1245-E, 1284-E, 1293-E, 1302-E, 1303-E, 1349-E, 1352-E, 1360-E, 1367-E, 1368-E, 1369-E et 1335-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans à compter du 8 septembre 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1244-E, 1275-E, 1303-E, 1349-E, 1352-E, 1360-E, 1367-E, 1368-E, 1369-E et 1259-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 44 - 670 000 \$

cinq (5) ans à compter du 8 septembre 2016; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1226-E et 1328-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2016-08-290

RÉSOLUTION DE PROLONGATION POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 140 000 \$

ATTENDU que la Ville de La Prairie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU que la Ville de La Prairie avait, le 8 mars 2016, un montant de 3 790 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 8 131 000 \$, pour des périodes de 5 ans, 10 ans, 15 ans et 20 ans en vertu des règlements d'emprunt numéros 1163-E, 1171-E, 1259-E, 1165-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1280-E, 1286-E, 1226-E, 1275-E, 1287-E et 1292-E;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU qu'un montant de 53 300 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 736 700 \$;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 septembre 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal

et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie emprunte 3 736 700 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 5 mois et 31 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2016-08-291

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 140 000 \$ À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1163-E, 1171-E, 1259-E, 1165-E, 1244-E, 1261-E, 1279-E, 1280-E, 1286-E, 1275-E, 1287-E, 1292-E, 1149-E, 1245-E, 1284-E, 1293-E, 1302-E, 1303-E, 1349-E, 1352-E, 1360-E, 1367-E, 1368-E, 1369-E, 1335-E, 1151-E, 1226-E et 1328-E, la Ville de La Prairie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de La Prairie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 septembre 2016, au montant de 12 140 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de La Prairie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,71700	1 080 000 \$	1,25000 %	2017	2,30526 %
		1 103 000 \$	1,45000 %	2018	
		1 126 000 \$	1,65000 %	2019	
		1 152 000 \$	1,75000 %	2020	
		5 519 000 \$	1,85000 %	2021	
		2 160 000 \$	2,50000 %	2026	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,87900	1 080 000 \$	1,25000 %	2017	2,31629 %
		1 103 000 \$	1,50000 %	2018	
		1 126 000 \$	1,65000 %	2019	
		1 152 000 \$	1,80000 %	2020	
		5 519 000 \$	1,90000 %	2021	
		2 160 000 \$	2,55000 %	2026	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,70150	1 080 000 \$	1,40000 %	2017	2,32380 %
		1 103 000 \$	1,50000 %	2018	
		1 126 000 \$	1,60000 %	2019	
		1 152 000 \$	1,70000 %	2020	
		5 519 000 \$	1,85000 %	2021	
		2 160 000 \$	2,55000 %	2026	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,60000	1 080 000 \$	1,30000 %	2017	2,32882 %
		1 103 000 \$	1,45000 %	2018	
		1 126 000 \$	1,60000 %	2019	
		1 152 000 \$	1,75000 %	2020	
		5 519 000 \$	1,85000 %	2021	
		2 160 000 \$	2,50000 %	2026	

ATTENDU que l'offre provenant de la Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 12 140 000 \$ de la Ville de La Prairie soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2016-08-292

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EMPRUNTS TEMPORAIRES
POUR LES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence l'assistant-trésorier, à signer, pour et au nom de la Ville, les emprunts temporaires pour les règlements d'emprunt.

ADOPTÉE

2016-08-293

**AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 20 314 100 \$ DANS
LE CADRE DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 1367-E, 1368-E,
1373-E, 1383-E ET 1385-E**

ATTENDU que le règlement numéro 1367-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 282 100 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 18 mars 2015;

ATTENDU que le règlement numéro 1368-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 483 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Industrielle et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 avril 2015;

ATTENDU que le règlement numéro 1373-E décrétant une dépense et un emprunt de 6 232 000 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement du boulevard des Prés-Verts et de modifications géométriques à la voie de service et à l'intersection de la route 104, du boulevard des Prés-Verts et de la voie de service ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 septembre 2015;

ATTENDU que le règlement numéro 1383-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 553 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 12 avril 2016;

ATTENDU que le règlement numéro 1385-E décrétant une dépense de 8 164 000 \$ et un emprunt de 5 764 000 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection du Complexe Saint-Laurent ainsi que le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 avril 2016;

ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière ou l'assistant-trésorier à emprunter temporairement de la Caisse populaire de La Prairie, au taux préférentiel, une somme de 20 314 100 \$, remboursable le ou vers le 1^{er} juillet 2018, dans l'attente du produit de la vente des obligations des règlements suivants aux montants spécifiés ci-après:

1367-E	2 282 100 \$
1368-E	3 483 000 \$
1373-E	6 232 000 \$
1383-E	2 553 000 \$
1385-E	5 764 000 \$

ADOPTÉE

2016-08-294

AUTORISATION DE MISE À JOUR ET DE TRANSMISSION DE L'ANNEXE 6 - LISTE DES EMPLOYÉS DÉSIGNÉS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE DONNÉES ET LEUR DIFFUSION DANS UNE BANQUE EN LIGNE SUR INTERNET ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET SOQUIJ

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière à mettre à jour et à transmettre à SOQUIJ l'annexe 6 - liste des employés désignés dans le cadre de l'Entente concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet, entre la Ville de La Prairie et SOQUIJ.

ADOPTÉE

2016-08-295

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de la liste des immeubles situés dans la Ville sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

QU'IL soit ordonné à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles sur lesquels les taxes imposées demeurent impayées et que cette vente ait lieu le **26 octobre 2016** à l'hôtel de ville de La Prairie.

QUE conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou l'analyste en comptabilité soient autorisés à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles ainsi mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

2016-08-296

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER - MARCHÉ PRIVÉ - SL1

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente, ainsi que les addendas s'y rapportant, avec la Société

d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de La Prairie dans le cadre du programme supplément au loyer - marché privé - SL1.

ADOPTÉE

2016-08-297

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE POUR UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente, par le gouvernement du Québec en faveur de la Ville de La Prairie, d'un immeuble excédentaire connu et désigné comme étant le lot 5 833 561 du cadastre du Québec, d'une superficie de 743,2 mètres carrés, appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

ADOPTÉE

2016-08-298

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-06-215 - ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2016-06-215 afin de remplacer le document qui était joint à la résolution par celui joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2016-08-299

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que suivant la convention collective des employés de bureau, un employé à l'essai au poste d'inspecteur en bâtiment devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Pierre-Marc Bruno au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme s'est terminée le ou vers le 29 juillet 2016;



POLITIQUE CULTURELLE

Énoncé final

**Comité de la politique culturelle de La Prairie
Révision du 19 mai 2016**

Version préparée par le Service des communications

Ville de La Prairie, le 8 juillet 2016

"Ceci est le document annexé à la résolution
2016-08-298 pour en faire partie intégrante."

Table des matières

<i>Mot du maire</i>	1
<i>Mot du président</i>	2
<i>Préambule</i>	3
<i>Enjeux</i>	4
<i>Mission, vision et principe directeurs</i>	5
<i>Orientations et axes d'intervention</i>	6
<i>Mise en œuvre</i>	8
<i>Remerciements</i>	9
<i>Lexique</i>	11

Mot du maire



Adoptée le 6 juin 2016, la présente politique culturelle est le fruit d'une démarche collaborative réunissant des partenaires locaux et d'une consultation publique visant à recueillir les idées citoyennes.

Ainsi, nous sommes fiers de présenter une politique qui répond aux attentes du milieu et qui présente des axes d'intervention adaptés aux différents volets culturels.

Cette politique constitue un outil incontournable pour guider la prise de décision en matière de culture et assurer son rayonnement. La Ville reconnaît ainsi l'importance de la culture laprairienne pour la communauté.

Depuis plusieurs années, la Ville de La Prairie appuie ses créateurs, que ce soit par l'achat d'œuvres d'art pour sa collection privée ou encore par divers concours, tels que l'Expo-Concours et Bravissimo.

Je tiens à remercier les membres des comités et des sous-comités qui ont contribué à élaborer la politique culturelle ainsi que toutes les personnes qui ont été impliquées à l'achèvement de celle-ci, notamment le Service des loisirs de la Ville de La Prairie.

A handwritten signature in cursive script, reading "Donat Serres". The ink is dark and the signature is fluid and legible.

Donat Serres

Mot du président



Au nom de tous les membres du comité de la politique culturelle et en mon nom personnel, c'est avec grand plaisir que je vous présente le fruit d'un travail minutieux visant à promouvoir la richesse culturelle de La Prairie et à favoriser son développement.

La ville de La Prairie regorge déjà de plusieurs éléments culturels distincts tels que la bibliothèque, le Site patrimonial déclaré, le musée d'archéologie, le théâtre, la Société d'histoire, les multiples spectacles en plein air, les pianos publics et les artistes, pour en nommer quelques-uns.

En raison de ce foisonnement, il devenait indispensable de regrouper l'ensemble de nos atouts et d'établir les orientations futures à l'intérieur d'une politique.

Dans le cadre de cette démarche, les membres du comité et de ses sous-comités ont placé l'accessibilité à la culture au sommet de leurs priorités. Ainsi, nous souhaitons multiplier les occasions de la faire vibrer et d'encourager l'expression créative de tous les Laprairiens.

Je remercie tous celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de cette première politique culturelle, tout spécialement les membres des comités et sous-comités qui ont fait preuve d'une grande générosité de temps et d'expertise dans l'enrichissement de cette politique.

A handwritten signature in cursive script, reading "Yves Sénécal".

Yves Sénécal

Préambule

Désireuse de poursuivre son développement, la Ville de La Prairie a entrepris une démarche rigoureuse visant à se doter d'une politique culturelle dans le but d'harmoniser la vie culturelle de La Prairie.

Le comité de la politique culturelle de la Ville de La Prairie a été créé à l'été 2015 afin de dresser un portrait de la vie culturelle et du patrimoine de la ville. Ainsi, plusieurs aspects ont été examinés tels que l'étude de l'offre culturelle locale, les forces et les faiblesses, les opportunités et les contraintes.

Les citoyens ont été appelés à participer à une consultation publique tenue au printemps 2016. Les participants se sont exprimés sur les principaux enjeux du développement culturel de La Prairie que le comité avait identifiés. Les différentes opinions, idées et suggestions recueillies ont permis d'enrichir la réflexion. Soucieux de faire de la politique culturelle un outil de développement qui répond aux aspirations de la population, le comité s'est donc appuyé sur les commentaires des citoyens afin d'élaborer cette politique.

Ainsi, vous retrouverez à l'intérieur de ce document les principales orientations culturelles et les axes d'intervention ciblés par la Ville. Il s'agit d'un outil précieux qui guidera les actions à entreprendre, tant par la Ville que par ses partenaires, pour que la culture devienne un vecteur de développement social.

Enjeux

Les principaux enjeux se dégageant de la réflexion et constituant les défis à relever qui doivent être pris en compte dans la politique culturelle sont les suivants :

- la mise en valeur de notre Site patrimonial déclaré;
- l'apport de la culture au développement des jeunes;
- le développement et l'optimisation de l'offre culturelle;
- la promotion et la diffusion dynamique de l'offre culturelle.

Mission, vision et principes directeurs

Mission

La politique culturelle de la Ville de La Prairie se veut un cadre de référence pour soutenir le dynamisme culturel qui caractérise la municipalité ainsi qu'un engagement social se mobilisant autour d'une même philosophie de développement. Elle est un outil appuyant la consolidation des acquis et la poursuite de l'innovation dans l'offre culturelle. Elle vise ultimement un enrichissement de la vie des citoyens de tous âges et des intervenants du milieu culturel.

Vision

La Ville de La Prairie et ses partenaires de l'action culturelle comptent parvenir à susciter l'intérêt et la participation de tous les citoyens à la vie culturelle de La Prairie et forger une identité culturelle propre à notre communauté.

Principes directeurs

Les principes directeurs suivants reflètent les valeurs portées par la Ville de La Prairie et guideront la prise des décisions en matière de développement culturel :

- La culture favorise le développement de **liens communautaires** et du **sentiment d'appartenance** à une collectivité.
- La pratique culturelle doit être rendue **accessible** à tous, tant sur le plan physique que financier et intellectuel.
- La culture contribue à **l'épanouissement** des individus, dans le plaisir et la découverte.
- La vitalité de la municipalité repose entre autres sur son **dynamisme culturel**.

Orientations et axes d'intervention

Élaborées en réponse aux enjeux identifiés, les orientations suivantes représentent les principaux créneaux dans lesquelles la Ville entend concentrer ses interventions :

ORIENTATION 1 : Accroître la mise en valeur du Vieux-La Prairie et des berges du fleuve

Axes d'intervention

- Utiliser les nouvelles technologies pour mettre en valeur le Site patrimonial déclaré du Vieux-La Prairie
- Créer des événements ou des éléments d'interprétation mettant en valeur le bassin de La Prairie et les berges du fleuve
- Accentuer la visibilité et la valorisation du site patrimonial
- Poursuivre les efforts d'aménagement du Vieux-La Prairie

ORIENTATION 2 : Favoriser la mise en contact des jeunes avec la culture

Axes d'intervention

- Adapter les outils de promotion de la culture à la clientèle jeunesse
- Développer l'offre d'activités destinées aux jeunes
- Utiliser la médiation culturelle pour rendre la culture plus accessible aux jeunes
- Réaliser des projets collaboratifs avec le milieu scolaire et préscolaire

ORIENTATION 3 : Proposer une offre culturelle diversifiée rejoignant tous les segments de la population.

Axes d'intervention

- Développer la bibliothèque en tant que troisième lieu¹
- Poursuivre le développement des services virtuels et hors les murs de la bibliothèque
- Développer l'offre d'activités destinées aux adultes âgés de 25 à 35 ans et aux aînés
- Favoriser l'accessibilité aux activités pour tous les segments de population
- Créer des événements thématiques ou reliés à l'identité locale
- Proposer des spectacles et activités sortant des créneaux populaires habituels
- Optimiser l'usage des lieux et équipements culturels existants
- Évaluer les opportunités d'utiliser de nouveaux lieux pour la pratique et la diffusion culturelles
- Accroître les activités de médiation culturelle
- Encourager l'établissement de commerces et d'organisations à vocation culturelle.

ORIENTATION 4 : Renforcer les partenariats, la communication et la diffusion de l'offre culturelle

Axes d'intervention

- Favoriser les partenariats entre les organismes, entre les municipalités et avec d'autres secteurs d'activités
- Faciliter les rencontres entre les artistes
- Encourager et reconnaître l'implication des bénévoles
- Diversifier les moyens de diffusion de la programmation pour en faciliter l'accès à tous
- Regrouper l'information sur l'ensemble de l'offre culturelle
- Accroître les moyens de promotion de la culture
- Favoriser la visibilité des artistes, artisans et organismes locaux

¹ Le concept de troisième lieu, né dans les années 1980, réfère à un espace dédié à la vie sociale, après le domicile (premier lieu) et le travail ou l'école (deuxième lieu). Ainsi, la bibliothèque qui applique ce concept devient un espace d'échanges et d'activités pouvant intégrer divers nouveaux services liés au domaine du développement des connaissances.

Mise en œuvre

Le succès de cette politique culturelle est tributaire de la mise en place de conditions permettant sa mise en œuvre :

- L'identification des besoins et des attentes des citoyens en matière d'activités culturelles;
- L'élaboration d'un plan d'action réaliste, comportant des objectifs, des indicateurs de performance qui permettront d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs fixés, l'identification du responsable de chaque action et de ses partenaires et enfin, un échéancier de réalisation;
- La coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action par la désignation d'un porteur de dossier et la mise en place d'un comité culturel permanent.

Remerciements

La Ville de La Prairie tient à remercier les multiples acteurs qui ont contribué à l'élaboration de cette première politique culturelle. C'est grâce à la ténacité et la passion des citoyens, des artistes, des représentants d'organismes, des intervenants culturels de divers milieux ainsi que des employés municipaux que cet outil sera porteur d'un avenir culturel prometteur.

Nous tenons à remercier tout spécialement la participation des membres bénévoles du comité et des sous-comités.

Comité d'orientation

Nicole Béland, volet arts visuels, membre du Collectif Prism'Art

Carole Benoit, volet théâtre, présidente de la troupe de théâtre Optimiste

Gaétan Bourdages, volet patrimoine, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Lise Brousseau, volet métiers d'arts, présidente du Collectif Prism'Art

Vicky Chabot, volet musique et danse, professeure de musique et chef de la chorale Notre-Dame-Saint-Joseph

Nathalie Croteau, régisseur culturel, Ville de La Prairie

Yves Sénécal, conseiller municipal, Ville de La Prairie

Brigitte Tremblay, responsable de la bibliothèque Léo-Lecavalier, Ville de La Prairie

Sous-comités

Arts visuels

Claire-Anne Gravel, artiste membre du Collectif Prism'Art

Maria P. Martin, artiste membre du Collectif Prism'Art

Claudette Poirier, artiste membre du Collectif Prism'Art

Gisèle Bernard-Dextrase, artiste, présidente du comité Arts d'Œuvres

Diane Boivin Paquette, artiste, secrétaire du comité Arts d'Œuvres

Musique et danse

Despina Papayiannis, directrice du concours de musique Bravissimo

Emily Williams, danseuse et professeure de danse

Audrée Faille, danseuse et professeure de danse

Métiers d'arts

Jasmine Cholette, chapelière

Michelle Lavoie, artiste peintre sur soie

Lyne Houde, instigatrice de loisirs créatifs

Patrimoine

Louise Péloquin, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Françoise Cadioux, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Jean-Pierre Labelle, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Stéphane Tremblay, président de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Gilles Blanchard, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Jean-Marc Garant, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Geneviève Dumouchel, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Jonathan Trottier, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Frédéric Lamiin, membre de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine

Théâtre

Jeanine Lavallée, atelier théâtre de la Maison des aînés

Michel Bardeau, atelier théâtre de la Maison des aînés

Ronald Desrochers, atelier théâtre de la Maison des aînés

Guy Benoit, troupe de théâtre Optimiste

Lexique

Pour des fins de compréhension commune, la présente politique culturelle s'appuie sur les définitions suivantes :

Arts de la scène

Regroupent les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

Arts médiatiques

Infographie, audiographie, holographie, technique au laser, traitement par l'informatique de l'image et du son, cinéma, vidéo et autres.

Arts visuels

Pratiques de recherche et de création en peinture, sculpture, estampe, dessin, illustration, arts textiles, photographie, installation, bande dessinée, performance et toute autre forme d'expression de même nature.

Développement durable

Un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs; un développement qui concilie les dimensions sociales, économiques et environnementales; la culture est de plus en plus reconnue comme le quatrième pilier du développement durable.

Médiation culturelle

Un ensemble d'actions et de moyens visant à créer des situations d'échanges et de rencontre entre les citoyens et les artistes et les artisans.

Métiers d'art

Production d'œuvres destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression, et exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

Patrimoine culturel

Il est constitué de personnages, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

Pratique culturelle

Activité à laquelle une personne s'adonne en amateur ou professionnellement dans le but d'apprendre à maîtriser une technique, d'explorer sa créativité. Dans ce contexte, la pratique culturelle peut être une activité de formation, de création ou de production se réalisant à divers niveaux, tels ceux liés à la sensibilisation et à l'initiation, au développement ou encore au perfectionnement.

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Bruno;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

QUE monsieur Pierre-Marc Bruno soit reconnu employé permanent au poste d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs), et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2016-08-300

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE
D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU que suivant la convention collective des employés cols bleus, un employé à l'essai au poste de journalier devient permanent après quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables de service continu à l'emploi de la Ville;

ATTENDU que la période d'essai de monsieur Mathieu Grou-Bouchard au poste de journalier pour le Service des travaux publics s'est terminée le ou vers le 26 mai 2016;

ATTENDU que la Ville est satisfaite du travail effectué par monsieur Grou-Bouchard;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE monsieur Mathieu Grou-Bouchard soit reconnu employé permanent au poste de journalier au Service des travaux publics, aux conditions de la convention collective des employés cols bleus, et ce, dès l'expiration de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2016-08-301

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UN CHEF DE DIVISION AU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU que monsieur Claude Brosseau, chef de division au Service de sécurité incendie, a demandé un congé sans solde d'une durée d'environ 2 mois, soit du 9 octobre au 3 décembre 2016 inclusivement;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Claude Brosseau, chef de division au Service de sécurité incendie, à prendre un congé sans solde du 9 octobre au 3 décembre 2016 inclusivement.

ADOPTÉE

2016-08-302

AFFECTATION TEMPORAIRE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le poste de chef de division, occupé par monsieur Claude Brosseau, sera temporairement dépourvu de son titulaire, pour la période du 9 octobre au 3 décembre 2016 inclusivement;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter un remplaçant à ce poste pour ladite période;

ATTENDU que monsieur Sébastien Lavoie est désigné pour agir à ce titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'AFFECTER monsieur Sébastien Lavoie au poste de chef de division au Service de sécurité incendie pour la période du 9 octobre au 3 décembre 2016 inclusivement.

D'ACCORDER à ce dernier une prime de l'ordre de 10% de son salaire régulier, et ce, pour la période de son affectation temporaire, le tout tel que prévu au protocole d'entente des cadres.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-08-303

NOMINATION D'UNE BRIGADIÈRE PERMANENTE À SEMAINE RÉDUITE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Francine Oigny au poste de brigadière scolaire permanente à semaine réduite.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (employés cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 30 août 2016 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-08-304

AUTORISATION DE SIGNATURE - ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ DE PÊCHE EN HERBE 2017 ET DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET COURS D'EAU DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ DE PÊCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Guy Trahan à agir au nom de la Ville et à signer tout document relatif à une demande d'aide pour l'organisation d'une activité « Pêche en herbe 2017 », auprès de la Fondation de la faune du Québec.

D'AUTORISER également ce dernier à agir au nom de la Ville et à signer tout document relatif à une demande de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau dans le cadre d'une activité de pêche au lac La Citière, auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE

2016-08-305

VÉHICULES DE LA VILLE - TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ATTENDU que chaque année, la Ville ajoute ou retire certains véhicules à sa flotte et qu'il y a lieu pour elle d'obtenir alors les documents usuels de la Société d'assurance automobile du Québec;

ATTENDU également que l'immatriculation des véhicules de la Ville doit être renouvelée au cours du mois de mars de chaque année;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à payer toute somme nécessaire à la Société d'assurance automobile du Québec, conformément aux dispositions du règlement numéro 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER également monsieur Guy Trahan, directeur du Service des travaux publics, ou en son absence monsieur Marc-André Corbeil, chef de division mécanique et réseau au Service des travaux publics, à effectuer toute transaction et à signer tout document nécessaire ou utile auprès de la Société d'assurance automobile du Québec en rapport avec la flotte de véhicules de la Ville.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

Cette résolution remplace les résolutions 2012-05-196 et 2013-08-321.

ADOPTÉE

2016-08-306

AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGE DES BRIS D'AQUEDUC

ATTENDU que la division des approvisionnements a procédé à une demande de prix (TP-16-131) auprès de quatre entreprises spécialisées, pour la réalisation des travaux de pavage suite à la réparation des bris sur le réseau d'aqueduc;

ATTENDU que suite à l'ouverture des soumissions, au Service des travaux publics, l'entreprise Pavages M. Brossard inc. a été retenue;

ATTENDU que comme la quantité exacte des réparations n'était pas connue avant que les travaux de réparation soient complétés, un prix au mètre carré a été soumis dans le bordereau de prix;

ATTENDU que l'estimation initiale pour le coût de ces travaux, en fonction des réparations à faire et basée sur les années passées, était d'environ 15 000 \$;

ATTENDU que suite à quelques bris supplémentaires et inattendus, les factures de travaux de pavage totalisent 26 772,85 \$, taxes incluses, pour la période comprise entre avril et juillet 2016;

ATTENDU que ce montant excède la limite de 24 999 \$, taxes incluses, pour ce type d'appel d'offres et qu'en vertu du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, une autorisation du conseil est alors nécessaire avant de procéder au paiement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des factures de Pavages M. Brossard inc., au montant total de 26 772,85 \$, taxes incluses, pour les différents travaux de pavage des bris d'aqueduc effectués par cette compagnie entre avril et juillet 2016.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2016-08-307

DÉSIGNATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'ACCÈS AUX PLANS D'EAU ET ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Guy Trahan, ou le chef de division immeubles et environnement au Service des travaux publics, monsieur François Boutin, pour agir au nom de la Ville dans le cadre du projet déposé par la Ville pour faciliter l'accès au parc du Bassin-de-La Prairie, auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

DE LES AUTORISER à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la demande de soutien financier dans le cadre dudit projet.

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à venir entre la Ville de La Prairie et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 1^{ER} JUIN 2016

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2016-08-308

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-055 RELATIVE À L'EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE AVANT D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT COMMERCIAL POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 577, BOULEVARD TASCHEREAU (LOT 1 915 244 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 577, boulevard Taschereau (lot 1 915 244 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande a pour objet de rendre conforme l'empiètement dans la marge avant d'un projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial à 2,74 mètres de la limite avant du terrain au lieu des 5 mètres prévus au règlement de zonage numéro 1250 et l'empiètement dans la marge avant d'un projet de construction d'une galerie à 0,85 mètre de la limite avant du terrain au lieu du 1,5 mètre prévu au règlement de zonage numéro 1250.

La dérogation pour l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment, si acceptée, sera de l'ordre de 2,26 mètres alors que la dérogation pour l'empiètement dans la marge avant d'un projet de construction d'une galerie, si acceptée, sera de l'ordre de 0,65 mètre

ATTENDU la recommandation 2016-61 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 juillet 2016;

ATTENDU l'assemblée publique tenue ce jour, antérieurement à l'adoption de la présente résolution;

ATTENDU qu'aucune question ou commentaire n'a alors été soumis à l'attention du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-08-309

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-049
CONCERNANT UNE RÉNOVATION COMMERCIALE, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 1400, BOULEVARD
TASCHEREAU, SUITES 100 ET 200 (MODURAL INC.) - ZONE C-630**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-55 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-049 concernant une rénovation commerciale pour l'immeuble situé au 1400, boulevard Taschereau, suites 100 et 200 (Modural inc.).

ADOPTÉE

2016-08-310

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-051
CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « DOMAINE DE LA NATURE »
- 110, RUE DU MONARQUE - ZONE H-321**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-57 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-051 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 110, rue du Monarque.

ADOPTÉE

2016-08-311

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-052
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » -
900, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - GROUPE JEAN COUTU - ZONE
C-302**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-58 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-052 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 900, boulevard des Prés-Verts (Groupe Jean Coutu).

ADOPTÉE

2016-08-312

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-053
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « INDUSTRIEL » - 700, RUE BERNIER - GRILLAGE
INDUSTRIEL INC. - ZONE I-504**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-59 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-053 concernant un agrandissement industriel pour l'immeuble situé au 700, rue Bernier (Grillage industriel inc.).

ADOPTÉE

2016-08-313

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-054
CONCERNANT UN AGRANDISSEMENT COMMERCIAL, ASSUJETTIE
AU SECTEUR PIIA « BOULEVARD TASCHEREAU » - 577, BOULEVARD
TASCHEREAU - ZONE C-029**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-60 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-054 concernant un agrandissement commercial pour l'immeuble situé au 577, boulevard Taschereau.

ADOPTÉE

2016-08-314

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-056
CONCERNANT LA RÉNOVATION D'UNE CONSTRUCTION
ACCESSOIRE, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE
PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 246, RUE SAINT-JACQUES - ZONE
H-013**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-62 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-056 concernant la rénovation d'une construction accessoire pour l'immeuble situé au 246, rue Saint-Jacques.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-08-315

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-057
CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AU
SECTEUR PIIA « LA CITIÈRE » - 330, RUE BEAULAC - ZONE H-130**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-65 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-057 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 330, rue Beaulac.

ADOPTÉE

2016-08-316

**DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-018
CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL (ENSEIGNE
SUR SOCLE), ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE
AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 995, BOULEVARD DES PRÉS-
VERTS - ZONE C-302**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-68 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-018 concernant un projet d'affichage commercial (enseigne sur socle) pour l'immeuble situé au 995, boulevard des Prés-Verts.

ADOPTÉE

2016-08-317

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-061 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 890, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - DOLLARAMA - ZONE C-302

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-69 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-061 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 890, boulevard des Prés-Verts (Dollarama).

ADOPTÉE

2016-08-318

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-060 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 995, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - RESTAURANT AMIR - ZONE C-302

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Senécal
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-74 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-060 concernant un projet d'affichage commercial pour l'immeuble situé au 995, boulevard des Prés-Verts (Restaurant Amir).

ADOPTÉE

2016-08-319

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2014-062 CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « VITRINE AUTOROUTIÈRE COMMERCIALE » - 1000, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - SUPER C - ZONE C-302

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Laurent Blais
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-75 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2014-062 concernant un projet d'aménagement pour l'immeuble situé au 1000, boulevard des Prés-Verts (Super C).

ADOPTÉE

2016-08-320

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-050 CONCERNANT UNE RÉNOVATION RÉSIDENIELLE, ASSUJETTIE AUX SECTEURS PIIA « SITE PATRIMONIAL » ET « BOURG » - 240, RUE SAINTE-MARIE - ZONE H-008

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les recommandations 2016-56 et 2016-76 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-050 concernant une rénovation résidentielle pour l'immeuble situé au 240, rue Sainte-Marie.

Une autorisation émanant du ministère de la Culture et des Communications devra avoir été délivrée avant le début des travaux.

ADOPTÉE

2016-08-321

DEMANDE D'APPROBATION DU PIIA NUMÉRO 2016-066 CONCERNANT L'AJOUT D'UNE FENÊTRE, ASSUJETTIE AU SECTEUR PIIA « FAUBOURG » - 295, RUE SAINT-CHARLES - ZONE H-024

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Laurent Blais
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la recommandation 2016-78 du comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la demande de PIIA numéro 2016-066 concernant l'ajout d'une fenêtre pour l'immeuble situé au 295, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE

2016-08-322

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-06-238 - RECOMMANDATION À LA CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION VISANT LE LOTISSEMENT, L'ALIÉNATION ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARTIE DU LOT 5 645 471 DU CADASTRE DU QUÉBEC (MONTÉE SAINT-GRÉGOIRE)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Sénécal
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE MODIFIER la résolution numéro 2016-06-238 en ajoutant, entre les 5^e et 6^e paragraphes des attendus, le texte suivant:

« **ATTENDU** que certains critères de localisation ont été pris en considération pour déterminer l'emplacement de la future vanne de sectionnement concernant la distance entre deux vannes de sectionnement, la localisation de la vanne de sectionnement au-dessus de la conduite de gaz existante, la localisation de la vanne de sectionnement en bordure d'infrastructures routières existantes, l'accès aux installations lors de la construction et de l'entretien, l'éloignement des lignes de distribution d'électricité et l'éloignement des résidences existantes;

ATTENDU qu'en vertu de ces critères, il n'y a pas d'autres emplacements qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes de la présente demande sur l'agriculture;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles, ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, qui pourraient répondre au besoin de ce projet et satisfaire la demande; »

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2016-08-323

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 00

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière